



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD-PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2016 - NUMERO 20 DU 26 JANVIER 2016

TABLE DES MATIERES

AGENCE REGIONALE DE SANTE PICARDIE

Arrêté DH-2015-601 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, à la Polyclinique Saint-Côme S.A. pour l'exercice 2015

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORD DE FRANCE

Décision de délégation de signature à M. David BUSSELLE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DU NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Décision portant délégation de signature Administration générale (DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie).

Décision ordonnancement secondaire.

Décision ordonnancement secondaire.

Décision portant délégation de signature (DREAL NPDC) Gestion courante

Décision Organisation cible de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord Pas-de-Calais Picardie.

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI NORD PAS DE CALAIS PICARDIE

Arrêté préfectoral fixant le montant des aides de l'État pour le contrat unique d'insertion CIE

Arrêté préfectoral fixant le montant des aides de l'État pour le contrat unique d'insertion CAE

Arrêté DH-2015-601 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, à la Polyclinique Saint-Côme S.A. pour l'exercice 2015

N° FINESS : 600 100.754

Le Directeur Général par Intérim de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-22-6, L.162-22-8, L.162-22-10, L.162-22-12 à L.162-22-15, L.174-1, L.174-1-1, L.174-5, L.174-6, D.162-6 à D.162-8, R.162-29-3, R.162-32 à R.162-32-4, R.162-42 à R.162-42-4 et R.174-2 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles concernant l'organisation financière des établissements de santé publics L.6145-1 et suivants, R.6145-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 et notamment l'article 33 modifié ;

Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 ;

Vu le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 modifié, portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), le code de la sécurité sociale (deuxième partie : décrets en Conseil d'Etat) et le code de l'action sociale et de la famille (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 modifié, portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment l'article 4 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2006 pris pour l'application du A du V de l'article 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 modifié, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2010 modifié, fixant les règles de calcul des tarifs plafonds et de mise en œuvre de la convergence tarifaire prévues à l'article L.174-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 5 août 2013 fixant le modèle de suivi et d'analyse de l'exécution de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L.162-22-6 de code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2013 modifié pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 fixant pour l'année 2015 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2015 portant détermination pour 2015 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2015 fixant pour l'année 2015 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L.162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 22 avril 2015 fixant pour l'année 2015 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté DH-2015-98 du 12 mai 2015 portant fixation des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, à la Polyclinique Saint-Côme S.A. pour l'exercice 2015 ;

Arrêté DH-2015-587 du 24 décembre 2015 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, à la Polyclinique Saint-Côme S.A. pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2015 portant attribution à M. Jean-Yves GRALL des fonctions de Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Picardie ;

Vu la circulaire N° DGOS/R1/2015/140 du 22 avril 2015 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2015 des établissements de santé ;

Vu la circulaire N° DGOS/R1/2015/332 du 30 octobre 2015 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2015 des établissements de santé ;

Vu la circulaire N° DGOS/R1/2015/381 du 15 décembre 2015 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2015 des établissements de santé ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 ;

Vu la décision du 1^{er} décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu le CPOM de l'établissement ;

Considérant les engagements contractuels pris par l'établissement dans le cadre des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation qu'il exerce, des fiches annexées au présent arrêté détaillent et motivent les montants ;

ARRETE

Article 1 : L'Arrêté DH-2015-587 du 24 décembre 2015 portant modification des montants des ressources d'assurance maladie, versées sous forme de dotations ou de forfaits annuels, à la Polyclinique Saint-Côme S.A., est modifié pour l'exercice 2015, à l'article 3 du présent arrêté.

Article 2 : FORFAITS

Les montants des forfaits annuels mentionnés à l'article L.162-22-12 du code de la sécurité sociale sont fixés à 756 090 €, dont :

756 090 € au titre du forfait lié à l'activité d'accueil et de traitement des urgences (FAU) :

Nombre de passages aux urgences en année n-1 donnant lieu à la facturation d'un forfait ATU	Montant FAU fixé en application de l'annexe X de l'arrêté tarifaire du 4 mars 2015
17 606 passages	756 090 €

Article 3 : MIGAC

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à 237 253 € dont :

88 658 € au titre des missions d'intérêt général :

67 377 € en MIG reconductible
5 247 € en MIG non reconductible
16 034 € en MIG JPE

148 595 € au titre de l'aide à la contractualisation :

148 595 € en AC NR.

Article 4 : Modalités de publication et de notification

Le présent arrêté sera notifié au représentant légal de la Polyclinique Saint Côme S.A., à la Caisse chargée du versement des ressources d'assurance maladie de l'établissement et au Pôle Etablissements-RFOS de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme. Il sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Picardie et sera consultable dans son intégralité sur le site Internet de l'ARS de Picardie : <http://ars.picardie.sante.fr/Arretes.181104.0.html>.

Article 5 : Voies de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai d'un mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- 1) d'un recours gracieux auprès du Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens cedex 01
- 2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
- 3) d'un recours contentieux devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, cour administrative d'appel de Nancy, 6 rue du Haut Bourgeois, Case Officielle 50015 – 54035 Nancy Cedex.

Article 6 : Exécution

Le directeur de l'hospitalisation de l'agence régionale de santé de Picardie et le représentant légal de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 31 DEC. 2015

Pour le Directeur Général par intérim,
Par délégation,
Pour le Directeur de l'hospitalisation, Thierry VEJUX
P/O le conseiller Stratégie et Performance

Fabrice LAURAIN



DECISION

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Nord de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 3.16,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Nord de France en date du 12 Janvier 2011, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature à Monsieur Lionel MAIFFRET, Secrétaire Général, à effet de signer :

- Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 25 000 € HT pour les dépenses de sa Direction
- Les marchés publics de la CCI de région et/ou bons de commande tirés d'un marché public à bons de commande d'un montant inférieur à 25 000 € HT et courriers de notification y attachés.

Article 2

De donner délégation de signature à M. David BRUSSELLE, Directeur régional des finances à effet de signer :

- Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 25 000 € HT pour les dépenses de tout département, hors Secrétariat Général
- Les marchés publics de la CCI de région et/ou bons de commande tirés d'un marché public à bons de commande de sa direction d'un montant inférieur à 5 000 € HT et courriers de notification y attachés

Article 3

De donner délégation de signature à M. Stéphane BOSSAVIT, Directeur Général Adjoint en charge du développement des entreprises et des territoires, à effet de signer :

- Les engagements de dépenses d'un montant maximum de 6 000 € HT pour les dépenses de son département,
- Les marchés publics et/ou bons de commande tirés d'un marché public à bons de commande de sa direction d'un montant inférieur ou égal à 6 000 € HT et courriers de notification y attachés

Article 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, à Monsieur Jean-Baptiste TIVOLLE, Directeur Général ou à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Régional des finances, à effet de signer :

- Les engagements de dépenses d'un montant maximum de 5 000 € HT pour les dépenses de leur département
- Les marchés publics et/ou bons de commande tirés d'un marché public à bons de commande de sa direction d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € HT et courriers de notification y attachés

NOM	FONCTION	CONDITIONS
François COTHENET	Directeur régional des Ressources Humaines	Permanent
Cécile DESLAURIERS	Responsable Développement RH	En cas d'empêchement ou d'absence du DRRH
Sylvie DUCHASSAING	Directrice DRIAET	Permanent
Virginie BLIDA	Directrice CCI INTERNATIONAL	Permanent
Nathalie BAUDE	CCI INTERNATIONAL	En cas d'empêchement ou d'absence du Directeur CCI International
Michèle BUINET-BONALY	Directrice Communication	Permanent

Article 5

De donner délégation de signature aux agents suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, à Monsieur David BRUSSELLE, à effet de signer :

- Les engagements de dépenses de formation d'un montant inférieur à 5 000 € HT dans le cadre du plan de formation annuel pour le personnel de la CCIR
- Tout marché de formation et/ou bons de commande tirés d'un marché public de formation à bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT

NOM	FONCTION	CONDITIONS
François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	Permanent
Cécile DESLAURIERS	Responsable Développement RH	En cas d'empêchement ou d'absence du DRRH
Peggy DEBOEVRE	Chargé de développement RH	En cas d'empêchement ou d'absence du DRRH
Pauline LOPPINET	Chargé de développement RH	En cas d'empêchement ou d'absence du DRRH

+

Article 6

De donner délégation de signature aux agents suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, à Monsieur Lionel MAIFFRET, Secrétaire Général, ou à Monsieur Jean-Baptiste TIVOLLE, Directeur Général, à effet de signer :

- Les engagements de dépenses d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € HT pour les dépenses de leur direction
- Les marchés publics d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € HT et courriers de notification y attachés

<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
Anne MESSIAEN	Directrice Régionale Juridique	Permanent
Grégory MARCAILLE	Responsable Achats	Permanent
Patrick VANCASSEL	Directeur Systèmes d'information	Permanent
Novica COSO	Directeur CCI Entreprendre et Filières	Permanent
Didier COPIN	Directeur de projet TRI/REV3	Permanent

Article 7

De donner délégation de signature aux agents suivants après accord du Secrétariat Général, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, à Monsieur Lionel MAIFFRET, Secrétaire Général, ou à Monsieur Jean-Baptiste TIVOLLE, Directeur Général, à effet de signer :

- Les engagements de dépenses et bons de commande attachés d'un montant inférieur ou égal à 500 € HT pour les dépenses de frais généraux
- Les marchés publics liés aux dépenses de frais généraux et/ou bons de commande tirés d'un marché public à bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT

<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
Agnès LAURIN	Assistante Présidence	Permanent
Bénédicte TRANAIN	Assistante Direction Générale	Permanent
Muriel LEBRUN	Assistante Secrétariat Général	Permanent
Laurence PONTZEELE	Assistante Direction Juridique	Permanent

Les engagements de dépense sont effectués dans le cadre du budget voté en Assemblée Générale.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoicable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 18 janvier 2016,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Philippe VASSEUR'.

Philippe VASSEUR



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA RÉGION
NORD-PAS-DE-CALAIS – PICARDIE**

Direction régionale
de l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement

**DECISION
portant délégation de signature
(DREAL Nord-Pas-de-Calais – Picardie)**

Administration générale

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais – Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais – Picardie

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 janvier 2016 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais - Picardie,

DECIDE

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais - Picardie, délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016, à :

- Madame Aline BAGUET, Directrice Adjointe
- Monsieur Yann GOURIO, Directeur Adjoint
- Monsieur Julien LABIT, Directeur Adjoint
- Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, Directeur Adjoint

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline BAGUET, de Monsieur Yann GOURIO, de Monsieur Julien LABIT, de Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1^{er} - paragraphe I de l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016 à :

Monsieur Francis BOULANGER, Secrétaire Général (pour ce qui concerne les services à Lille)

Madame Bénédicte VAILLANT, Secrétaire Générale (pour ce qui concerne les services à Amiens)

Monsieur Christophe GERAUX, Adjoint de la Secrétaire Générale (pour ce qui concerne les services à Amiens)

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline BAGUET, de Monsieur Yann GOURIO, de Monsieur Julien LABIT, de Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1^{er} - paragraphe II de l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016 à :

Monsieur Daniel HELLEBOID, Chef du service Transports et Véhicules

Madame Mireille BUTTARELLO, Cheffe de la division Gestion et Contrôle des transports

Monsieur François VANDENBON, Chef de la division Sécurité et réglementation des véhicules

Madame Nicole KRYUS, Cheffe du pôle registre des transports terrestres

Monsieur Nicolas LENOIR, Adjoint au chef du service Déplacements Infra-Transports

Monsieur Daniel D'ANDREA, Responsable de l'Unité Réglementation des Transports

Monsieur Didier POULAIN, Responsable du Bureau registre accès à la profession de l'Unité Réglementation des Transports, pour les actes relatifs à l'exercice de la profession de transporteur routier d'Amiens

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline BAGUET, de Monsieur Yann GOURIO, de Monsieur Julien LABIT, de Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1^{er} - paragraphe III de l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016 à :

Monsieur Michel LEBLANC, Chef du service Déplacements Intermodalité Infrastructures

Monsieur Nicolas LENOIR, Chef par intérim du service SDIT Amiens

Mme Nathalie RICHER, Cheffe de la division maîtrise d'ouvrage de Lille

Mme Claire CAFFIN, Cheffe du pôle maîtrise d'ouvrage d'Amiens

Monsieur François SANDT, Responsable de la cellule procédures administratives et foncières de Lille

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline BAGUET, de Monsieur Yann GOURIO, de Monsieur Julien LABIT, de Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences en matière d'évaluation environnementale :

- les accusés de réception des formulaires de demande d'examen au cas par cas et les demandes d'éléments complémentaires nécessaires,
- les accusés de réception des dossiers soumis à l'avis de l'autorité environnementale,
- les saisines des services et établissements publics de l'État, pour solliciter leur contribution, utile à l'élaboration de l'avis de l'autorité environnementale,

cités à l'article 1^{er} – paragraphe IV de l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016, à :

- Monsieur David TORRIN, Chef du service Risques
- Monsieur Xavier BOUTON, Chef du service Prévention des risques industriels
- Madame Hélène SOUAN, Cheffe du service Milieux et ressources naturelles
- Monsieur Pierre BRANGER, Chef du service Énergie, Climat, Logement, Aménagement des Territoires de Lille, par intérim
- Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, Chef de l'Unité Départementale de l'Artois
- Monsieur Lionel MIS, Chef de l'Unité Départementale de Lille
- Monsieur David LEFRANC, Chef de l'Unité Départementale du Littoral
- Madame Isabelle LIBERKOWSKI, Cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
- Madame Régine DEMOL, Cheffe de l'Unité Départementale de l'Aisne
- Monsieur Stéphane CHOQUET, Chef de l'Unité Départementale de l'Oise
- Monsieur Arnaud DEPUYDT, Chef de l'Unité Départementale de la Somme
- Madame Paule FANGET-THOUMY, Cheffe du service Gestion de la Connaissance et Garant Environnemental d'Amiens
- Monsieur Frédéric BINCE, Adjoint de la Cheffe du service Gestion de la Connaissance et Garant Environnemental d'Amiens
- Madame Yvette BUCSI, Référente autorité environnementale et société résiliente d'Amiens

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David TORRIN, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Laurent COURAPIED, Chef de la division Risques Sanitaires et Pilotage IIC
- Monsieur Laurent CHAUVEL, Chef de la division Risques Accidentels
- Madame Christelle LEPLAN, Adjointe risques technologiques au chef de la division Risques Accidentels
- Monsieur Didier DAVID, Adjoint ESP/Canalisations/Coordonnateur au chef de la division Risques Accidentels
- Monsieur Grégory BRASSART, Chef de la division Risques Naturels, Hydrauliques et Miniers
- Monsieur Roger DHENAIN, Adjoint au chef de la division Risques Naturels, Hydrauliques et Miniers

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOUTON, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Christophe EMIEL, Chef de la division Risques Accidentels
- Monsieur Patrice HERMANT, Chef de la division Risques Chroniques
- Monsieur Olivier DEBONNE, Chef de la division Sites et Sols pollués

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène SOUAN, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Caroline CALVEZ-MAES, Cheffe de la division Politique de l'eau
- Monsieur Olivier PREVOST, Chef de la division Délégation de Bassin Artois- Picardie
- Monsieur John BRUNEVAL, Chef de la division Nature et paysages
- Madame Marie-Pierre ROUSSEAUX, Cheffe de la division Ressources et pressions

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BRANGER, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Jeanne-Marie GOUIFFES, Cheffe de la division Aménagement des Territoires de Lille
- Monsieur Vincent PRADEAU, Adjoint à la Cheffe de la division Aménagement des Territoires de Lille
- Monsieur Bruno SARDINHA, Chef de la division Énergie – Climat de Lille
- Monsieur Dominique BUISSON, Chef de la division Habitat et Construction Durables de Lille
- Madame Sophie HUCHETTE, Adjointe au Chef de la division Habitat et Construction Durables de Lille

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-Marie LECLUSE, Adjoint Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale de l'Artois

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MIS, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Christelle MARQUIS, Adjointe au chef de l'Unité Départementale de Lille

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David LEFRANC, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Michèle CANONNE, Adjointe Risques Chroniques au chef de l'Unité Départementale du Littoral
- Monsieur Sébastien CARRE, Adjoint Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale du Littoral

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LIBERKOWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Nicolas SANTERRE, Adjoint Risques Technologiques à la cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
- Monsieur Richard PREUVOT, Adjoint à la Cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Régine DEMOL, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Patrice SAINT-SOLIEUX, Adjoint à la Cheffe de l'Unité Départementale de l'Aisne

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane CHOQUET, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Sébastien PREVOST, Adjoint au Chef de l'Unité Départementale de l'Oise

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud DEPUYDT subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Séverine DENIS, Cheffe de l'Équipe Somme 1

Article 6 :

Monsieur Vincent MOTYKA Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais – Picardie, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise.

Lille, le 08 JAN. 2016

**Le Directeur Régional
de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du
Nord – Pas-de-Calais - Picardie**



Vincent MOTYKA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA REGION
NORD-PAS-DE-CALAIS – PICARDIE**

**Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement et
du Logement**

DECISION

Ordonnancement secondaire

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais – Picardie,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 janvier 2016 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais – Picardie,

Vu la convention du 16 juillet 2012 entre la DREAL Nord Pas-de-Calais et la division de Lille de l'ASN relative au BOP 181, action 9,

DECIDE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée aux directeurs adjoints :

- Madame Aline BAGUET
- Monsieur Yann GOURIO
- Monsieur Julien LABIT
- Monsieur Jean-Marie DEMAGNY

pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, sur les missions et les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) indiqués à ses articles 1er et 2, pour les commandes d'achats, les marchés de Travaux, Fournitures et Services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud WINOCQ, responsable de la Mission Stratégie et Pilotage Régional (MSPR) ainsi qu'à Monsieur Christophe ISORE, chargé de mission LOLF, pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1er de l'arrêté susvisé du Préfet.

Article 3 :

3-1 pour L'EO 59

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de recevoir les crédits, et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente :

- les demandes et actes d'engagement juridique,
- l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés.

dans la limite des périmètres et seuils suivants :

BOP	Périmètre	Agents	Fonctions	Seuils (en euros, H ⁱ)
Tous	Titres 3,5,6	Francis BOULANGER	secrétaire général	dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire ci-après
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</i>		
		Christophe DIRUIT	chef de la division gestion financière	
181 PR	- Titres 3, 5, 6	David TORRIN	chef du service Risques, référent du BOP 181	40000
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D TORRIN :</i>		
		Laurent CHAUVEL	chef de la division risques accidentels	
		Laurent COURAPIED	chef de la division risques sanitaires et pilotage de l'IIC	
		Grégory BRASSART	chef de la division risques naturels hydrauliques et miniers	

BOP	Périmètre	Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
174 EAM	- Titres 3, 5, 6	Pierre BRANGER	chef du service ECLAT, référent du BOP 174, par intérim	40 000
		Hélène SOUAN	chefe du service Milieux Ressources Naturelles	
		Daniel HELLEBOID	chef du service STV	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de P BRANGER :</i>		
		Pierre BRANGER	Adjoint au chef de service ECLAT	
		Bruno SARDINHA	chef de la division Énergie-Climat	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de H SOUAN :</i>		
		Caroline CALVEZ-MAES	chefe de division Politique de l'eau	
		Olivier PREVOST	chef de division Délégation de bassin Artois-Picardie	
		John BRUNEVAL	chef de division Nature et paysages	
		Marie-Pierre ROUSSEAUX	chefe de division Ressources et pressions	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		
		Mireille BUTTARELLO	chefe de la division gestion des transports terrestres	
François VANDENBON	chef de la division sécurité et réglementation des véhicules			
113 PEB	- Titres 3, 5, 6	Hélène SOUAN	chefe du service Milieux Ressources Naturelles, référente du BOP 113	40000
		Pierre BRANGER	chef du service ECLAT, par intérim	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de H SOUAN :</i>		
		Caroline CALVEZ-MAES	chefe de division Politique de l'eau	
		Olivier PREVOST	chef de division Délégation de bassin Artois-Picardie	
		John BRUNEVAL	chef de division Nature et paysages	
		Marie-Pierre ROUSSEAUX	chefe de division Ressources et pressions	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de P BRANGER :</i>		
	Adjoint au chef de service ECLAT			
Jeanne-Marie GOUIFFES	chefe de la division aménagement des territoires			

BOP	Périmètre	Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
135 UTAH	- Titres 3, 5, 6	Pierre BRANGER	chef du service ECLAT, référent du BOP 135, par intérim	40000
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de P BRANGER :</i>		
			Adjoint au chef de service ECLAT	
		Jeanne-Marie GOUIFFES	cheffe de la division aménagement des territoires	
		Vincent PRADEAU	Adjoint au chef de la division aménagement du territoire	
		Sophie HUCHETTE	Adjointe au chef de la division habitat construction durables	
		Dominique BUISSON	chef de la division habitat construction durables	
203 IST	- Titres 3, 5, 6	Michel LEBLANC	chef du service SDII, référent du BOP 203	- 180 000 pour les commandes et marchés de travaux - 40 000 pour les commandes relevant du CCAG services et PI - 40 000 en montant annuel cumulé des bons de commande par marchés (<i>montant cumulé tous signataires qui a délégation</i>) dont la signature du contrat relève du niveau direction
	Actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SDII	Michel LEBLANC	chef du service SDII, référent du BOP 203	Sans seuil
		Daniel HELLEBOID	chef du service STV	40000
	<i>En cas d'absence ou d'empêchement de M LEBLANC :</i>			
	- Titres 3, 5, 6	Xavier-Yves VALERE	responsable de la division déplacements intermodalité	- 100 000 pour les commandes et marchés de travaux - 20 000 pour les commandes relevant du CCAG services et PI - 20 000 en montant annuel cumulé des bons de commande par marchés (<i>montant cumulé tous signataires qui a délégation</i>) dont la signature du contrat relève du niveau direction
	Nathalie RICHER	responsable de la division maîtrise d'ouvrage		

BOP	Périmètre	Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
	- Titres 3, 5, 6	Élisabeth BODIER	chargée de mission transfrontalier	20 000
		Claire MORELL	adjointe au chef de la division déplacements intermodalité	
		Vincent ROUSSEAU Patricia ROUY	responsables d'opérations	
		Adrien BRULEZ	responsable d'opération et responsable Cellule méthodes Qualité Gestion	
		François SANDT	responsable de la cellule procédures administratives et foncières	10000

BOP	Périmètre	Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
203 IST		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		40000
		Mireille BUTTARELLO	chefe de la division gestion des transports terrestres	
207 SCR	- Titres 3, 5, 6	François VANDENBON	chef de la division sécurité et réglementation des véhicules	40000
		Michel LEBLANC	chef du service SDII, référent du BOP 207	
217 CPPEDMD	- Titres 2, 3, 5, 6	<i>En cas d'absence ou d'empêchement de M LEBLANC :</i>		40000
		Xavier-Yves VALERE	responsable de la division déplacements Intermodalité	
	Action 1 - Titres 3, 5, 6	chargée de mission sécurité routière		40000
		Francis BOULANGER	secrétaire général, référent du BOP 217	
217 CGDD	- Titres 3, 5, 6	Christophe DIRUIT	chef de la division gestion financière	40000
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</i>		
		Chantal ADJRIOU	chefe du service connaissance, référent du BOP 217 CGDD	
723 309 333 en qualité de responsable de centre prescripteur	- Titres 3 et 5	<i>En cas d'absence ou d'empêchement de C ADJRIOU :</i>		40000
		Frédéric CARLIER	Coordonnateur DPDD	
		Chantal ADJRIOU	chefe du service connaissance, référent du BOP 217 CGDD	
217 CGDD	- Titres 3, 5, 6	<i>En cas d'absence ou d'empêchement de C ADJRIOU :</i>		40000
		Frédéric CARLIER	Coordonnateur DPDD	
		Francis BOULANGER	secrétaire général	
723 309 333 en qualité de responsable de centre prescripteur	- Titres 3 et 5	<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</i>		40000
		Christophe DIRUIT	chef de la division gestion financière	

3-2 pour L'EO 80

En cas d'absence ou d'empêchement des subdélégués désignés à l'article 1, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans les tableaux établis par budget opérationnel de programme ci-après, à l'effet de signet, dans le cadre de leurs attributions et compétence, les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature

Tous les BOPs

nom	
Bénédicte VAILLANT	Secrétaire Générale
Thierry THOUMY	Conseiller pilotage, stratégie et modernisation

**Programme et BOP régional
N° 203
Infrastructures et services de transport**

nom	fonction
Nicolas LENOIR	Adjoint au responsable du Service Déplacements, Infrastructures, Tranports

**Programme et BOP régional
N° 113
Paysage, eau et biodiversité**

nom	fonction
Marc GREVET	Chef du SNEP
Enrique PORTOLA	Adjoint au chef du SNEP
Antoine NOLY*	Responsable de l'unité CEMA du SNEP

* La subdélégation accordée est limitée à l'usage de carte achat individuelle et nominative, dans le respect des plafonds de 3 000 euros par transaction et de 10 000 euros par an.

**Programme et BOP régional
N° 181
Prévention des risques**

nom	fonction
Xavier BOUTON	Chef du SPRI
Marc GREVET	Chef du SNEP
Enrique PORTOLA	Adjoint au chef du SNEP
Antoine NOLY*	Responsable de l'unité CEMA du SNEP
Laurent GOBLET *	Hydromètre
Eric WILK *	Hydromètre
Jean-Michel LACQUEMANT *	Hydromètre
Xavier POLBOS *	Hydromètre
Pascal LIS *	Hydromètre

* La subdélégation accordée est limitée à l'usage de carte achat individuelle et nominative, dans le respect des plafonds de 3 000 euros par transaction et de 10 000 euros par an.

Programme et BOP régional N° 217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	
nom	fonction
Paule FANGET-THOUMY	Chef du SGCGE
Frédéric BINCE	Adjoint au chef du SGCGE
Christophe GERAUX	Chef du pôle systèmes d'information, communication, hygiène et sécurité, moyens généraux, immobilier et financier
Dorothee VAN DEN HEEDE	Responsable du bureau financier du secrétariat général

Programme et BOP national N° 217 Commissariat général au développement durable Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	
nom	fonction
Paule FANGET-THOUMY	Chef du SGCGE
Frédéric BINCE	Adjoint au chef du SGCGE

Programme et BOP N° 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	
nom	fonction
Corinne BIVER	Chef du Service ECLAT
Marie-Claude JUVIGNY	Chef du Pôle Habitat et Territoire

Programme et BOP régional N° 207 Sécurité et éducation routières	
nom	fonction
Nicolas LENOIR	Adjoint au responsable du Service Déplacements, Infrastructures, Transports
Geneviève GIRARD	Responsable du bureau budgets programmation et marchés du SDIT
Lila BENAMAR	Chargée de programmation et gestionnaire comptable du SDIT

Programme et BOP national N° 174 Energie, climat et après-mines	
nom	fonction
Corinne BIVER	Chef du Service ECLAT
Nicolas LENOIR	Adjoint au responsable du Service Déplacements, Infrastructures, Tranports

Programme et BOP national N° 614 Transports aériens, surveillance et certification	
nom	fonction
Nicolas LENOIR	Adjoint au responsable du Service Déplacements, Infrastructures, Tranports

Article 4 :

Pour l'EO 59, la signature du certificat pour mise en paiement des actes relevant du titre 6 est déléguée aux personnes mentionnées aux articles 1 et 3-1, sans seuil.

Outre les agents mentionnés aux articles 1 et 3-1, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer, les pièces suivantes, nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués :

Titre 6 :

- les certificats administratifs de constatation de service fait, sans seuil,

Autres titres :

- les constatations de service fait (sans seuil),
- les états d'acompte (sans seuil),

La signature des décomptes généraux et définitifs des marchés n'est déléguée qu'aux personnes citées aux articles 1 et 3-1, dans la limite des seuils indiqués dans ces articles.

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services	
181	sans	Roger DHENAIN	adjoint au chef de division risques naturels hydrauliques et miniers	Risques	
		François CLERC	chargé de mission Wateringues		
		Nathalie GAFFET	cheffe de cellule prévision des crues		
		Marie-Alexandrine BERTAUX-VALERE	cheffe de cellule risques naturels		
		Jean-Marie BLAVOET	Chef de cellule hydrologie		
		Didier GRENOUILLET	chargé de maintenance		
		Samira CHELHAOUI	Ingénieure Bruit		
		Hélène SOUAN	cheffe du service Milieux Ressources Naturelles		Milieux
		John BRUNEVAL	chef de division Nature paysages		
		Marie-Pierre ROUSSEAU	cheffe de division Ressources Pressions		
	Lionel MIS	Chef d'UT	UD Lille		
	Uniquement service fait	David LEFRANC	Chefs d'UT	UD Littoral	
		Isabelle LIBERKOWSKI		UD Hainaut	
		Frédéric MODRZEJEWSKI		UD Artois	
		Michel WILCZYNSKI		SG	
		Dany LEROY	chef de la division logistique responsable cellule moyens généraux		
		Gérard VERHAEGEN	assistant moyens généraux		
		Didier CARON	assistant Immobilier		
		David PETIT	responsable cellule immobilier		
		Laurence MARQUART	adjointe RH responsable formation		
Action 9 uniquement service fait		François GODIN	chef de la division territoriale de l'ASN	ASN	
	<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F GODIN :</i>				
	Jean-Marc DEDOURGE	Adjoint au chef de la division			

BOP	Rastrictions	Agents	Fonctions	Services
174	sans	Pascal FASQUEL Noémie FRADET	chargés de mission	ECLAT
		Nicole KRYUS	responsable pôle registres et titres	STV
		Laurette TOURNEUR	gestionnaire DGTT	
		Vincant UYTENHOVE	adjoint au responsable de la DCTT	
		Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef de la division sécurité et réglementation des véhicules	
		David BOUSSART	coordonnateur véhicules	UD Artois
		Annick SEGARD	cheffe équipe CTT / véhicules	UD Hainaut
		Marcel WILLEMART	technicien activité véhicules	UD Littoral
		David LEFRANC Éric LOUAGE	chef d'UT technicien véhicules	
		Lionel MIS	Chef d'UT	UD Lille
	Uniquement service fait	Michel WILCZYNSKI	chef de la division logistique	SG
		Dany LEROY	responsable cellule moyens généraux	
		Gérard VERHAEGEN	assistant moyens généraux	
		Didier CARON	assistant immobilier	
		David PETIT	responsable cellule immobilier	
		Laurence MARQUART	adjointe responsable formation	
	113	sans	Jean-Noël SAUSSOL	chargé de mission
Uniquement service fait		Emmanuelle CLERC	responsable laboratoire	Millieux
		Michel WILCZYNSKI	chef de la division logistique	SG
		Dany LEROY	responsable cellule moyens généraux	
		Gérard VERHAEGEN	assistant moyens généraux	
		Didier CARON	assistant immobilier	
		David PETIT	responsable cellule immobilier	
Laurence MARQUART		adjointe RH responsable formation		

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services	
135	sans	Emmanuel LEDE Jean-Christophe HOLDERIC Guilhem GIZOLME	chargés de mission	ECLAT	
203	sans	Yannick DEBRABANT Marie-Gabrielle LAGNIER Nicolas ASSEMAT	chargés de mission	SDII	
		Bella ANSEUR Kathy GERME Louise HURTEL André MORTREUX Emmanuelle NICOTERA Stéphane QUENY Pierrick PAGE Guillaume POTEAU	chargés d'études		
		Cécile LAURENT Noémie HANSSSENS	chargés d'affaires		
		Nicole KRYUS	responsable pôle registres et titres	STV	
		Laurette TOURNEUR	gestionnaire DGTT		
		Vincent UYTENHOVE	adjoint au responsable de la DCTT		
		Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef de la division sécurité et réglementation des véhicules		
		Frédéric DUBOIS	responsable unité CTT		UD Artois
		Annick SEGARD	chefe équipe CTT / véhicules		UD Hainaut
		Chantal MAIRECHE	assistante	UD Littoral	
		André TARTAR	responsable unité CTT	UD Littoral	
Lionel LECOUSTRE	responsable unité CTT	UD Lille			

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services
217 CPPEDMD	Actions 3 et 5 Uniquement les constatations de service fait	Michel WILCZYNSKI	chef de la division logistique	SG
		Dany LEROY	responsable cellule moyens généraux	
		Gérard VERHAEGEN	assistant moyens généraux	
		Didier CARON	assistant immobilier	
		David PETIT	responsable cellule immobilier	
		Nicolas CAREMELLE	responsable cellule TIC	
		Christophe TURBANT Laurent LEGRAND Fabrice DELAVIEZ	agents cellule TIC	
		Laurence MARQUART	adjointe RH responsable formation	
		Antoine BAVIER	responsable cellule gestion financière	
		Sheela SUREKA Claire DELBARRE Frédérique MOONS	gestionnaires	
	Action 3 Uniquement les constatations de service fait	David TORRIN	chef du service	Risques
		Laurent CHAUVEL Laurent COURAPIED Grégory BRASSART	chefs de division	
		Roger DHENAIN	adjoint au chef de division risques naturels hydrauliques et miniers	
		François CLERC	chargé de mission Wateringues	
		Nathalie GAFFET	responsable cellule prévision des crues	
		Marie-Alexandrine BERTAUX-VALERE	chefe de cellule risques naturels	
		Jean-Marie BLAVOET	responsable cellule hydrologie	
		Didier GRENOUILLET	chargé de maintenance	
		Irène MEURICE Corinne MOMPACH Emmanuelle PROY Dominique AUDIC Martine SAMYN Isabelle RONDEAU	assistantes	

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services
217 CPPEDMD	Action 3 Uniquement les constatations de service fait	Hélène SOUAN	cheffe du service Milieux Ressources Naturelles	Milieux Ressources Naturelles
		Caroline CALVEZ-MAES Olivier PREVOST John BRUNEVAL Marie-Pierre ROUSSEAU	chefs de division	
		Catherine ERMOLENKO Élodie PECAUT Isabelle VALMONT- GASTARIET	assistantes	ECLAT
		Liliane VASSEUR	assistant du chef de service	Connaissance

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services
217 CPPEDMD	Action 3 Uniquement les constatations de service fait	Daniel HELLEBOID	chef du service STV	STV
		Mireille BUTTARELLO François VANDENBON	chefs de division	
		Nicole KRYUS	responsable pôle registres et titres	
		Laurette TOURNEUR	gestionnaire DGTT	
		Vincent UYTENHOVE	adjoint au responsable de la DCTT	
		Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef de la division sécurité et réglementation des véhicules	
		Martine BOSCARD Catherine ROGE	assistantes	SDII
		Frédéric MODRZEJEWSKI	chef d'UD	UD Artois
		Élisabeth PAS	assistante	
		Dominique LAHONDES	administratif véhicules	
		Isabelle LIBERKOWSKI	cheffe d'UD	UD Hainaut
		Chantal MAIRECHE Christine AMENOU	assistantes	
		Alexandre VUYLSTEKER	technicien CT activité véhicules	
		Pascal DE SAINT VAAST	inspecteur ICPE	
		David LEFRANC	chef d'UD	UD Littoral
		Éric LOUAGE	technicien véhicules	
		Lionel MIS	chef d'UD	UD Lille
		Myrienne LEGROS	assistante	
		Dominique WEKSTEEN Marie-Christine GUIMARD	assistantes	Direction
		Arnaud WINOCQ	responsable	MSPR
Élodie PATTE-GONDRAN	responsable qualité	CQCG		
Didier SOCKEËL Frédéric FLEURY Guillaume MARAIS	chargés de mission	Défense		

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services
217 CPPEDMD	Action 3 Uniquement les constatations de service fait	Sylvain GATHOYE	chef du PSI Jur	PSI Jur
		Maÿtis RIGOT	adjoite, cheffe de la division Affaires générales	
		Nathalie RICART	cheffe de la division Travaux et contrats publics	
		Noura MEHABI	cheffe de la cellule Dommages de travaux publics et domanialité	
		Julia ALAOUI	cheffe de la division contentieux pénal urbanisme et ICPE	PSI PCMM
		Odile BASCOP-ADJANOH Nathalie BOUDEVILLE Émilie SZWAGROWSKI Isabelle SALOT Monique ESQUENET	assistantes	
		Barbara DE BLOCK	Infirmière	
723 309 333	Uniquement les constatations de service fait	Michel WILCZYNSKI	chef de la division logistique	SG
		Dany LEROY	responsable cellule moyens généraux	
		Gérard VERHAEGEN	assistant moyens généraux	
		Didier CARON	assistant Immobilier	
		David PETIT	responsable cellule Immobilier	

Article 5 :

Pour l'EO 59, les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement juridique et les constatations de service fait :

BOP	Agents	Fonctions	Services
203	Michel LEBLANC	chef de service SDII	SDII
	Marie-Agnès BOISSEAU	responsable division finances et commande publique	
	Clotilde VERHOEVEN	adjoite à la responsable de division	
Tous BOP	Christophe DIRUIT	chef de la division gestion financière	Secrétariat général
	Antoine BAVIER	responsable cellule gestion financière	
	Sheela SUREKA Claire DELBARRE Frédérique MOONS	gestionnaires	
	Marie-Agnès MARTIN Nathalie BEVE	chargées de mission	

Article 6 :

Pour l'EO 59, les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'applicatif ARGOS le transfert de l'état de frais vers Chorus :

Agents	Fonctions	Programme(s)
Odile LANNOY	gestionnaire	217/113/181
Peggy VALET	adjointe responsable RH	217/113/181

Article 7 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou de valider sous le progiciel Chorus, pour le compte de la DREAL ainsi que pour le compte des services délégués DDT(M) Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, DRAAF Nord-Pas-de-Calais-Picardie, DDPP Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, ENTE, CVRH, DIR, sur les BOP 113 – 134 – 135 – 143 – 148 – 149 – 154 – 159 – 174 – 181 – 203 – 205 – 206 – 207 – 215 – 216- 217 – 309 – 333 -- 723 – 751, les actes suivants :

SIEGE DE LILLE		
Agents	Profil	Actes délégués
Nathalie KORCZ	Valideurs	<ul style="list-style-type: none"> - les propositions d'engagements juridiques auprès du C.F.R., - les validations des engagements juridiques, - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses (notamment la certification du service fait et la validation des demandes de paiement), - les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'état, - toutes correspondances, ampliations, pièces annexes, nécessaires à l'ordonnancement des dépenses et des recettes
Audrey MARAIS		
Charlotte SALOMEZ		
Éric LAUWERIE		
Denise HOSS		
Nathalia JADEM		
Zakya ALELE		
Nathalie BOULET		
Murielle DECROIX		
Élise JAKUBOWICZ		
Marie-France BEAUFORT		
Christine TONNEL		
Micheline BONNAMY		
Nathalie FILIPPI		
Fabien MARGUERITE		
<u>Unité Achats Subventions</u> Lydie HAUTIER Nathalie LANSON Didier LAURENT Florence LECLERCQ Brigitte PERRILLAT Benoît ROUGERON Jean-Marie TISON Thérèse VANCOILLIE Nicolas SOYEZ Vacataires : Sophie GOETHALS Angélique HOUSSIN Vincent MOITRELLE Sandra RAOUT Romain ROBYN	Chargé-e de prestations comptables	Certification du service fait
<u>Unité Marchés Complexes</u> Jean-François BARBET Sophie BIREMBAUX Élisabeth DESPLANQUES Florence DESTAIRDT		
<u>Unité Prestations Sociales RNF</u> Véronique KOS Jacques LAUDE Danielle LEPRETRE Ghislaine ROBYN		

ANTENNE D'AMIENS

Agents	Profils	Actes délégués
<p>Stéphanie LOUCHEZ Sébastien ROUSSEL Didier DE WINNE Anne-Lise DECORMEILLE Marie-Claude BERTHE</p>	<p align="center">Valideurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les propositions d'engagements juridiques auprès du C.F.R., - les validations des engagements juridiques, - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses (notamment la certification du service fait et la validation des demandes de paiement), - les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'état, - toutes correspondances, ampliations, pièces annexes, nécessaires à l'ordonnancement des dépenses et des recettes
<p>Marie-Christine COUTANCEAU Zohra BELKEBICHE Christine DAUNAY Christine HALLUIN Cédric POSTEL Christelle SEVEL Geneviève CAPART</p>	<p>Chargé-e(s) de prestations comptables</p>	<p>Certification du service fait</p>

Article 8 :

Les référents des BOP désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégués ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable de la Division Marchés la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

Article 9 :

Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais- Picardie, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Nord/Pas-de-Calais Picardie et du Département du Nord, au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de la Somme et à la Directrice Départementale des Finances Publiques du Département de l'Oise accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

Fait à Lille, le 03 JAN. 2016

le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais – Picardie

Vincent MOTYKA



**PRÉFET DE LA REGION
NORD-PAS-DE-CALAIS**

**Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement et
du Logement du Nord-
Pas de-Calais**

DECISION

Ordonnancement secondaire

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 mars 2015 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais,

Vu les conventions de délégation de gestion passées avec :

- la DDPP du Pas-de-Calais en date du 19 juillet 2011,**
- la DDPP du Nord en date du 8 février 2011,**
- la DDTM du Pas-de-Calais en date du 19 juin 2011,**
- la DDTM du Nord en date du 5 février 2010,**
- la DRAAF en date du 22 septembre 2011,**
- le CVRH d'Arras en date du 26 août 2013,**
- la DIR Nord en date du 19 juillet 2011,**
- l'ENTE de Valenciennes en date du 19 juillet 2011**

Vu la convention du 16 juillet 2012 entre la DREAL Nord Pas-de-Calais et la division de Lille de l'ASN relative au BOP 181, action 9,

DECIDE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée aux directeurs adjoints :

- Monsieur Julien LABIT
- Monsieur Yann GOURIO

pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, sur les missions et les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) indiqués à ses articles 1er et 2, pour les commandes d'achats, les marchés de Travaux, Fournitures et Services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud WINOCQ, responsable de la Mission Stratégie et Pilotage Régional (MSPR) ainsi qu'à Monsieur Christophe ISORE, chargé de mission LOLF, pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1er de l'arrêté susvisé du Préfet.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de recevoir les crédits, et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente :

- les demandes et actes d'engagement juridique,
- l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés.

dans la limite des périmètres et seuils suivants :

BOP	Périmètre	Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Tous	Titres 3,5,6	Francis BOULANGER	secrétaire général	Dans la limite des seuils indiqués pour chaque référent BOP ci-après
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</i>		
181 PR	- Titres 3, 5, 6	Christophe DIRUIT	chef de la division gestion financière	20000
		David TORRIN	chef du service Risques, référent du BOP 181	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D TORRIN :</i>		
		Laurent CHAUVEL	chef de la division risques accidentels	
		Laurent COURAPIED	chef de la division risques sanitaires et pilotage de l'IIC	
		Grégory BRASSART	chef de la division risques naturels hydrauliques et miniers	

BOP	Périmètre	Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
174 EAM	- Titres 3, 5, 6	Romain BORDIER	chef du service ECLAT, référent du BOP 174	20 000
		Hélène SOUAN	cheffe du service Milieux Ressources Naturelles	
		Daniel HELLEBOID	chef du service STV	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de R BORDIER :</i>		
		Pierre BRANGER	Adjoint au chef de service ECLAT	
		Bruno SARDINHA	chef de la division Énergie-Climat	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de H SOUAN :</i>		
		Caroline CALVEZ-MAES	cheffe de division Politique de l'eau	
		Olivier PREVOST	chef de division Délégation de bassin Artois-Picardie	
		John BRUNEVAL	chef de division Nature et paysages	
		Marie-Pierre ROUSSEAU	cheffe de division Ressources et pressions	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		
		Mireille BUTTARELLO	cheffe de la division gestion des transports terrestres	
		François VANDENBON	chef de la division sécurité et réglementation des véhicules	
113 PEB	- Titres 3, 5, 6	Hélène SOUAN	cheffe du service Milieux Ressources Naturelles, référente du BOP 113	20000
		Romain BORDIER	chef du service ECLAT	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de H SOUAN :</i>		
		Caroline CALVEZ-MAES	cheffe de division Politique de l'eau	
		Olivier PREVOST	chef de division Délégation de bassin Artois-Picardie	
		John BRUNEVAL	chef de division Nature et paysages	
		Marie-Pierre ROUSSEAU	cheffe de division Ressources et pressions	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de R BORDIER :</i>		
		Pierre BRANGER	Adjoint au chef de service ECLAT	
Jeanne-Marie GOUIFFES	cheffe de la division aménagement des territoires			

BOP	Périmètre	Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
135 UTAH	- Titres 3, 5, 6	Romain BORDIER	chef du service ECLAT, référent du BOP 135	20000
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de R BORDIER :</i>		
		Pierre BRANGER	Adjoint au chef de service ECLAT	
		Jeanne-Marie GOUIFFES	chefe de la division aménagement des territoires	
		Vincent PRADEAU	Adjoint au chef de la division aménagement du territoire	
		Sophie HUCHETTE	Adjointe au chef de la division habitat construction durables	
		Dominique BUISSON	chef de la division habitat construction durables	
203 IST	- Titres 3, 5, 6	Michel LEBLANC	chef du service SDII, référent du BOP 203	- 90 000 pour les commandes et marchés de travaux - 20 000 pour les autres
	Actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SDII	Michel LEBLANC	chef du service SDII, référent du BOP 203	Sans seuil
		Daniel HELLEBOID	chef du service STV	20000
	<i>En cas d'absence ou d'empêchement de M LEBLANC :</i>			
	- Titres 3, 5, 6	Xavier-Yves VALERE	responsable de la division déplacements Intermodalités	- 50 000 pour les commandes et marchés de travaux - 10 000 pour les autres
		Nathalie RICHER	responsable de la division maîtrise d'ouvrage	
		Marie-Agnès BOISSEAU	responsable division finances et commande publique	
	- Titres 3, 5, 6	Élisabeth BODIER	chargée de mission transfrontalière	10 000
		Claire MORELL	adjointe au chef de la division déplacements intermodalité	
		Vincent ROUSSEAU Patricia ROUY	responsables d'opérations	
Adrien BRULEZ		responsable d'opération et responsable Cellule méthodes Qualité Gestion		
François SANDT		responsable de la cellule procédures administratives et foncières	4000	

BOP	Périmètre	Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
203 IST		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		20000
		Mireille BUTTARELLO	chefe de la division gestion des transports terrestres	
		François VANDENBON	chef de la division sécurité et réglementation des véhicules	
207 SCR	- Titres 3, 5, 6	Michel LEBLANC	chef du service SDII, référent du BOP 207	20000
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de M LEBLANC :</i>		
		Xavier-Yves VALERE	responsable de la division déplacements Intermodalité	
217 CPPEDMD	- Titres 2, 3, 5, 6	Karine LADREYT	chargée de mission sécurité routière	20000
		Francis BOULANGER	secrétaire général, référent du BOP 217	
	<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</i>			
	Christophe DIRUIT	chef de la division gestion financière		
	Action 1 - Titres 3, 5, 6	Chantal ADJRIOU	chefe du service connaissance, référent du BOP 217 CGDD	
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de C ADJRIOU :</i>				
217 CGDD	- Titres 3, 5, 6	Frédéric CARLIER	Coordonnateur DPDD	20000
		Chantal ADJRIOU	chefe du service connaissance, référent du BOP 217 CGDD	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de C ADJRIOU :</i>		
723 309 333 en qualité de responsable de centre prescripteur	- Titres 3 et 5	Frédéric CARLIER	Coordonnateur DPDD	20 000
		Francis BOULANGER	secrétaire général	
		<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</i>		
		Christophe DIRUIT	chef de la division gestion financière	

Article 4 :

La signature du certificat pour mise en paiement des actes relevant du titre 6 est déléguée aux personnes mentionnées aux articles 1 et 3, sans seuil.

Outre les agents mentionnés aux articles 1 et 3, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer, les pièces suivantes, nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués :

Titre 6 :

- les certificats administratifs de constatation de service fait, sans seuil,

Autres titres :

- les constatations de service fait (sans seuil),
- les états d'acompte (sans seuil),

La signature des décomptes généraux et définitifs des marchés n'est déléguée qu'aux personnes citées aux articles 1 et 3, dans la limite des seuils indiqués dans ces articles.

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services	
181	sans	Roger DHENAIN	adjoint au chef de division risques naturels hydrauliques et miniers	Risques	
		François CLERC	chargé de mission Wateringues		
		Nathalie GAFFET	chefe de cellule prévision des crues		
		Marie-Alexandrine BERTAUX-VALERE	chefe de cellule risques naturels		
		Jean-Marie BLAVOET	Chef de cellule hydrologie		
		Didier GRENOUILLET	chargé de maintenance		
		Samira CHELHAOUI	Ingénieure Bruit		
		Hélène SOUAN	chefe du service Milieux Ressources Naturelles		Milieux
		John BRUNEVAL	chef de division Nature paysages		
		Marie-Pierre ROUSSEAU	chefe de division Ressources Pressions		
	Lionel MIS	Chef d'UT	UTLille		
	Uniquement service fait	David LEFRANC		UTGrav	
		Isabelle LIBERKOWSKI	Chefs d'UT	UTVal	
		Frédéric MODRZEJEWSKI		UTBét	
		Michel WILCZYNSKI	chef de la division logistique	SG	
		Dany LEROY	responsable cellule moyens généraux		
		Gérard VERHAEGEN	assistant moyens généraux		
		Didier CARON	assistant Immobilier		
		David PETIT	responsable cellule immobilier		
		Laurence MARQUART	adjointe RH responsable formation		
Action 9 uniquement service fait		François GODIN	chef de la division territoriale de l'ASN	ASN	
	<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F GODIN :</i>				
	Jean-Marc DEDOURGE	Adjoint au chef de la division			

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services
174	sans	Pascal FASQUEL Noémie FRADET	chargés de mission	ECLAT
		Nicole KRYUS	responsable pôle registres et titres	STV
		Laurette TOURNEUR	gestionnaire DGTT	
		Vincent UYTENHOVE	adjoint au responsable de la DCTT	
		Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef de la division sécurité et réglementation des véhicules	
		David BOUSSART	coordonnateur véhicules	UTBét
		Annick SEGARD	cheffe équipe CTT / véhicules	UTVal
		Marcel WILLEMART	technicien activité véhicules	UTGrav
		David LEFRANC Éric LOUAGE	chef d'UT technicien véhicules	
		Lionel MIS	Chef d'UT	UTLille
	Uniquement service fait	Michel WILCZYNSKI	chef de la division logistique	SG
		Dany LEROY	responsable cellule moyens généraux	
		Gérard VERHAEGEN	assistant moyens généraux	
		Didier CARON	assistant immobilier	
David PETIT		responsable cellule immobilier		
Laurence MARQUART		adjointe responsable formation		
113	sans	Jean-Noël SAUSSOL	chargé de mission	ECLAT
	Uniquement service fait	Emmanuelle CLERC	responsable laboratoire	Milieux
		Michel WILCZYNSKI	chef de la division logistique	SG
		Dany LEROY	responsable cellule moyens généraux	
		Gérard VERHAEGEN	assistant moyens généraux	
		Didier CARON	assistant immobilier	
		David PETIT	responsable cellule immobilier	
		Laurence MARQUART	adjointe RH responsable formation	

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services
135	sans	Emmanuel LEDE Jean-Christophe HOLDERIC Gulthem GIZOLME	chargés de mission	ECLAT
203	sans	Yannick DEBRABANT Marie-Gabrielle LAGNIER Nicolas ASSEMAT Karine LADREYT	chargés de mission	SDII
		Bella ANSEUR Kathy GERME Louise HURTEL André MORTREUX Emmanuelle NICOTERA Stéphane QUENY Pierrick PAGE Guillaume POTEAU	chargés d'études	
		Cécile LAURENT Noémie HANSSENS	chargés d'affaires	
		Nicole KRYUS	responsable pôle registres et titres	STV
		Laurette TOURNEUR	gestionnaire DGTT	
		Vincent UYTENHOVE	adjoint au responsable de la DCTT	
		Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef de la division sécurité et réglementation des véhicules	
		Frédéric DUBOIS	responsable unité CTT	UTBét
		Annick SEGARD	cheffe équipe CTT / véhicules	UTVal
		Chantal MAIRECHE	assistante	
André TARTAR	responsable unité CTT	UTGrav		
Lionel LECOUSTRE	responsable unité CTT	UTLille		

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services
217 CPPEDMD	Actions 3 et 5 Uniquement les constatations de service fait	Michel WILCZYNSKI	chef de la division logistique	SG
		Dany LEROY	responsable cellule moyens généraux	
		Gérard VERHAEGEN	assistant moyens généraux	
		Didier CARON	assistant immobilier	
		David PETIT	responsable cellule immobilier	
		Nicolas CAREMELLE	responsable cellule TIC	
		Christophe TURBANT Laurent LEGRAND Fabrice DELAVIEZ	agents cellule TIC	
		Laurence MARQUART	adjointe RH responsable formation	
		Antoine BAVIER	responsable cellule gestion financière	
	Nadine BARROYER Sheela SUREKA Claire DELBARRE Frédérique MOONS	gestionnaires		
	Action 3 Uniquement les constatations de service fait	David TORRIN	chef du service	Risques
		Laurent CHAUVEL Laurent COURAPIED Grégory BRASSART	chefs de division	
		Roger DHENAIN	adjoint au chef de division risques naturels hydrauliques et miniers	
		François CLERC	chargé de mission Wateringues	
		Nathalie GAFFET	responsable cellule prévision des crues	
		Marie-Alexandrine BERTAUX-VALERE	chefe de cellule risques naturels	
		Jean-Marie BLAVOET	responsable cellule hydrologie	
		Didier GRENOUILLET	chargé de maintenance	
		Irène MEURICE Corinne MOMPACH Emmanuelle PROY Dominique AUDIC Martine SAMYN Isabelle RONDEAU	assistantes	

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services
217 CPPEDMD	Action 3 Uniquement les constatations de service fait	Hélène SOUAN	cheffe du service Milieux Ressources Naturelles	Milieux Ressources Naturelles
		Caroline CALVEZ-MAES Olivier PREVOST John BRUNEVAL Marie-Pierre ROUSSEAU	chefs de division	
		Catherine ERMOLENKO Véronique DELCOURT Élodie PECAUT Isabelle VALMONT- GASTARIET	assistantes	ECLAT
		Liliane VASSEUR	assistant du chef de service	Connaissance

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services
217 CPPEDMD	Action 3 Uniquement les constatations de service fait	Daniel HELLEBOID	chef du service STV	STV
		Mireille BUTTARELLO François VANDENBON	chefs de division	
		Nicole KRYUS	responsable pôle registres et titres	
		Laurette TOURNEUR	gestionnaire DGTT	
		Vincent UYTENHOVE	adjoint au responsable de la DCTT	
		Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef de la division sécurité et réglementation des véhicules	
		Martine BOSCARD Catherine ROGE	assistantes	SDII
		Frédéric MODRZEJEWSKI	chef d'UT	UTBét
		Élisabeth PAS	assistante	
		Dominique LAHONDES	administratif véhicules	
		Isabelle LIBERKOWSKI	cheffe d'UT	UTVal
		Chantal MAIRECHE Christine AMMENO	assistantes	
		Alexandre VUYLSTEKER	technicien CT activité véhicules	
		Pascal DE SAINT VAAST	inspecteur ICPE	
		David LEFRANC	chef d'UT	
		Éric LOUAGE	technicien véhicules	UTGrav
		Lionel MIS	chef d'UT	UTLille
		Myrienne LEGROS	assistante	
		Dominique WEKSTEEN Marie-Christine GUIMARD	assistantes	Direction
		Arnaud WINOCQ	responsable	MSPR
		Élodie PATTE-GONDRAN	responsable qualité	CQCG
		Christine DIEVAL	Responsable communication	Cellule communication
		Didier SOCKEEL Frédéric FLEURY Guillaume MARAIS	chargés de mission	Défense

BOP	Restrictions	Agents	Fonctions	Services
217 CPPEDMD	Action 3 Uniquement les constatations de service fait	Sylvain GATHOYE	chef du PSI Jur	PSI jur
		Maïlys RIGOT	adjointe, cheffe de la division Affaires générales	
		Nathalie RICART	cheffe de la division Travaux et contrats publics	
		Noura MEHABI	cheffe de la cellule Dommages de travaux publics et domanialité	
		Julia ALAOUI	cheffe de la division contentieux pénal urbanisme et ICPE	PSI PCMM
		Odile BASCOP-ADJANOH Nathalie BOUDEVILLE Émilie SZWAGROWSKI Isabelle SALOT Monique ESQUENET	assistantes	
		Barbara FOURMAULT	infirmière	
723 309 333	Uniquement les constatations de service fait	Michel WILCZYNSKI	chef de la division logistique	SG
		Dany LEROY	responsable cellule moyens généraux	
		Gérard VERHAEGEN	assistant moyens généraux	
		Didier CARON	assistant immobilier	
		David PETIT	responsable cellule immobilier	

Article 5 :

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement juridique et les constatations de service fait :

BOP	Agents	Fonctions	Services
203	Michel LEBLANC	chef de service SDII	SDII
	Maria-Agnès BOISSEAU	responsable division finances et commande publique	
	Clotilde VERHOEVEN	adjointe à la responsable de division	
Tous BOP	Christophe DIRUIT	chef de la division gestion financière	Secrétariat général
	Antoine BAVIER	responsable cellule gestion financière	
	Nadine BARROYER Sheela SUREKA Claire DELBARRE Frédérique MOONS	gestionnaires	
	Marie-Agnès MARTIN Nathalie BEVE	chargées de mission	

Article 6 :

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'applicatif ARGOS le transfert de l'état de frais vers Chorus :

Agents	Fonctions	Programme(s)
Odile LANNOY	gestionnaire	217/113/181
Peggy VALET	adjointe responsable RH	217/113/181

Article 7 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou de valider sous le progiciel Chorus, pour le compte de la DREAL ainsi que pour le compte des services délégants, sur les BOP 113 – 134 – 135 – 143 – 148 – 149 – 154 – 159 – 174 – 181 – 203 – 205 – 206 – 207 – 215 – 217 – 309 – 333 – 723 – 751, les actes suivants :

Agents	Fonctions	Actes délégués
Nathalie KORCZ	Responsable du Centre de Prestations Comptables Mutualisé	<ul style="list-style-type: none"> - les propositions d'engagements juridiques auprès du C.F.R., - les validations des engagements juridiques, - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses (notamment la certification du service fait et la validation des demandes de paiement), - les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'état, - toutes correspondances, ampliations, pièces annexes, nécessaires à l'ordonnancement des dépenses et des recettes
Audrey MARAIS	Adjointe au responsable du Centre de Prestations Comptables Mutualisé	
Charlotte SALOMEZ	Experte Qualité – CIC - Restitutions - RMC	
Éric LAUWERIE	Expert TFG – Modernisation Chaîne de la dépense	
Denise HOSS	Responsable du pôle Transversal – Accueil Relations Fournisseurs	
Nathalie JADEM	Responsable du pôle Achats-Subventions	
Marie-France BEAUFORT	Adjointe au Responsable du pôle Achats-Subventions	
Zakya ALELE	Responsable du pôle Marchés Complexes	
Nathalie BOULET	Responsable du pôle Prestations Sociales – Recettes Non Fiscales	
Nathalie FILIPPI	Gestionnaires de prestations comptables	
Murielle DECROIX		
Élise JAKUBOWICZ		
Fabien MARGUERITE		
Christine TONNEL		
<u>Pôle Achat Subvention</u> Micheline BONNAMY Lydie HAUTIER Nathalie LANSON Didier LAURENT Florence LECLERCQ Brigitte PERRILLAT Benoît ROUGERON - Jean-Marie TISON Thérèse VANCOILLIE Vacataires : Sophie GOETHALS Angélique HOUSSIN Vincent MOITRELLE Sandra RAOUT	gestionnaires de prestations comptables	certification du service fait
<u>Pôle Marchés Complexes</u> Jean-François GARBET Sophie BIREMBAUX Élisabeth DESPLANQUES Florence DESTEIRDT		
<u>Pôle Prestations Sociales RNE</u> Véronique KOS Jacques LAUDE Danielle LEPRETRE Ghislaine ROBYN		

Article 8 :

Les référents des BOP désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégués ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable de la Division Marchés la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

Article 9 :

Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord, accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

Fait à Lille, le 30 décembre 2015

le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais


Vincent MOTYKA



**PRÉFET DE LA REGION
NORD-PAS-DE-CALAIS – PICARDIE**

Direction régionale
de l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement

**DECISION
portant délégation de signature
(DREAL NPDC)**

Gestion courante

**Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais – Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais – Picardie

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 janvier 2016 portant délégation de signature, en matière de gestion courante, à Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais - Picardie,

DECIDE

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais - Picardie, délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016, à :

- Madame Aline BAGUET, Directrice Adjointe
- Monsieur Yann GOURIO, Directeur Adjoint
- Monsieur Julien LABIT, Directeur Adjoint
- Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, Directeur Adjoint

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline BAGUET, de Monsieur Yann GOURIO, de Madame Julien LABIT, de Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe I de l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016 à :

Monsieur Francis BOULANGER, Secrétaire Général
Madame Bénédicte VAILLANT, Secrétaire Générale

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline BAGUET, de Monsieur Yann GOURIO, de Madame Julien LABIT, de Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe II de l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016 à :

Monsieur Daniel HELLEBOID, Chef du service Transports et Véhicules
Madame Nirelle BUTTARELLO, Cheffe de la division Gestion et Contrôle des transports
Monsieur François VANDENBON, Chef de la division Sécurité et réglementation des véhicules
Madame Nicole KRYUS, Cheffe du pôle registre des transports terrestres
Monsieur Nicolas LENOIR, Adjoint au chef du service Déplacement Infra-Transports
Monsieur Daniel DANDREA, Responsable de l'unité Réglementation des Transports

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline BAGUET, de Monsieur Yann GOURIO, de Madame Julien LABIT, de Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe III de l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016 à :

Monsieur Michel LEBLANC, Chef du service Déplacements Intermodalité Infrastructures
Monsieur Nicolas LENOIR, chef par intérim du service SDIT Amiens
Madame Nathalie RICHER, cheffe de la division maîtrise d'ouvrage de Lille
Madame Claire CAFFIN, cheffe du pôle maîtrise d'ouvrage d'Amiens

Monsieur François SANDT, Responsable de la cellule procédures administratives et foncières de Lille

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline BAGUET, de Monsieur Yann GOURIO, de Madame Julien LABIT, de Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les accusés de réception des formulaires de demande d'examen au cas par cas et les demandes d'éléments complémentaires nécessaires,
- les accusés de réception des études d'impacts des dossiers soumis à l'avis de l'autorité environnementale,
- les saisines des services et établissements publics de l'État, pour solliciter leur contribution, utile à l'élaboration de l'avis de l'autorité environnementale,

cités au paragraphe IV de l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016, à :

- Monsieur David TORRIN, Chef du service Risques
- Monsieur Xavier BOUTON, Chef du service Prévention des risques industriels
- Madame Hélène SOUAN, Cheffe du service Milieux et ressources naturelles
- Monsieur Marc GREVET, Chef du service Nature Eau Paysages
- Monsieur Pierre BRANGER, Chef du service Énergie, Climat, Logement, Aménagement des Territoires de Lille, par intérim
- Madame Corinne BIVER, Cheffe du service Énergie, Climat, Logement, Aménagement des Territoires d'Amiens
- Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, Chef de l'Unité Départementales de l'Artois
- Monsieur Lionel MIS, Chef de l'Unité Départementale de Lille
- Monsieur David LEFRANC, Chef de l'Unité Départementale du Littoral
- Monsieur Isabelle LIBERKOWSKI, Cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
- Madame Régine DÉMOL, Cheffe de l'Unité Départementale de l'Aisne
- Monsieur Stéphane CHOQUET, Chef de l'Unité Départementale de l'Oise
- Monsieur Arnaud DEPUYDT, Chef de l'Unité Départementale de la Somme

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David TORRIN, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Laurent COURAPIED, Chef de la division Risques Sanitaires et Pilotage IIC
- Monsieur Laurent CHAUVEL, Chef de la division Risques Accidentels
- Madame Christelle LEPLAN, Adjointe risques technologiques au chef de la division Risques Accidentels
- Monsieur Didier DAVID, Adjoint ESP/Canalisation/Coordonnateur au chef de la division Risques Accidentels
- Monsieur Grégory BRASSART, Chef de la division Risques Naturels, Hydrauliques et Miniers
- Monsieur Roger DHENAIN, Adjoint au chef de la division Risques Naturels, Hydrauliques et Miniers

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOUTON, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Christophe EMIEL, Chef de la division Risques Accidentels
- Monsieur Patrice HERMANT, Chef de la division Risques Chroniques
- Monsieur Olivier DEBONNE, Chef de la division Sites et Sols pollués

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène SOUAN, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Caroline CALVEZ-MAES, Cheffe de la division Politique de l'eau
- Monsieur Olivier PREVOST, Chef de la division Délégation de Bassin Artois- Picardie
- Monsieur John BRUNEVAL, Chef de la division Nature et paysages
- Madame Marie-Pierre ROUSSEAUX, Cheffe de la division Ressources et pressions

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc GREVET, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Enrique PORTOLA, adjoint du chef de service Nature Eau Paysages
- Madame Christine BRUNEL, Cheffe de l'unité Politique de l'eau et des milieux aquatiques
- Monsieur Sofène BOUIFFROR, Chef de l'unité Politique de la nature, des sites et des paysages
- Monsieur Antoine NOLY, Chef de l'unité Connaissance de l'eau et des milieux aquatiques

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BRANGER , subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Jeanne-Marie GOUIFFES, Cheffe de la division Aménagement des Territoires de Lille
- Monsieur Vincent PRADEAU, Adjoint à la Cheffe de la division Aménagement des Territoires de Lille
- Monsieur Bruno SARDINHA, Chef de la division Énergie – Climat de Lille
- Monsieur Dominique BUISSON, Chef de la division Habitat et Construction Durables de Lille
- Madame Sophie HUCHETTE, Adjointe au chef de la division Habitat et Construction Durables de Lille

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne BIVER, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Marie-Claude JUVIGNY, Adjointe à la cheffe de service Énergie, Climat, Logement et Aménagement du Territoire d'Amiens et cheffe du pôle Habitat et Territoires
- Madame Caroline DOUCHEZ, Cheffe du pôle Énergie, Climat et Qualité de la Construction d'Amiens

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-Marie LECLUSE, Adjoint Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale de l'Artois

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MIS, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Christelle MARQUIS, Adjointe au chef de l'Unité Départementale de Lille

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David LEFRANC, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Michèle CANONNE, Adjointe Risques Chroniques au chef de l'Unité Départementale du Littoral
- Monsieur Sébastien CARRE, Adjoint Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale du Littoral

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LIBERKOWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Nicolas SANTERRE, Adjoint Risques Technologiques à la cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
- Monsieur Richard PREUVOT, Adjoint à la cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Régine DEMOL, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Patrice SAINT-SOLIEUX, Adjoint au chef de l'Unité Départementale de l'Aisne

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane CHOQUET, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Sébastien PREVOST, Adjoint au chef de l'Unité Départementale de l'Oise

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud DEPUYDT, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Séverine DENIS, Cheffe de l'Équipe Somme 1

Article 6 :

Monsieur Vincent MOTYKA Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais – Picardie, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise.

Lille, le 05 JAN. 2016

Le Directeur Régional
de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du
Nord – Pas-de-Calais - Picardie



Vincent MOTYKA



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION
NORD-PAS-DE-CALAIS – PICARDIE

Direction régionale
de l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement

DECISION

Organisation cible de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais – Picardie

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais – Picardie,

Vu l'arrêté ministériel du 1er janvier 2016 nommant Monsieur Vincent MOTYKA directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais - Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais - Picardie ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie réunis en formation conjointe le 18 décembre 2015 ;

DECIDE

Article 1er :

A compter du 04 janvier 2016, la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais - Picardie est organisée selon l'organisation cible précisée à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral d'organisation, dans les conditions prévues par celui-ci ; cette organisation est précisée par le tableau annexé à la présente décision.

Fait à Lille, le **05 JAN. 2016**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Nord-Pas-de-Calais – Picardie

Vincent MOTYKA

Annexe 1 :

organisation cible

(à la date de mise en place de l'organisation-cible)

Pour l'implantation géographique, le nom de la ville cité en premier est celui où est localisé le responsable de la structure.

Structures N-1	Structures N-2	Structures N-3	Implantation géographique
Service risques			Lille
	Pôle risques accidentels technologiques		Lille
		Unité équipements sous pression et canalisations	Lille
		Unité risques technologiques	Lille
	Pôle risques chroniques		Lille-Amiens
		Unité risques sanitaires et pollutions	Lille
		Unité déchets, carrière et éoliennes	Lille
		Unité sites et sols pollués	Amiens
	Pôle sous-sol et ouvrages hydrauliques		Lille-Amiens
		Unité sous-sol	Lille
		Unité contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques	Amiens-Lille
	Pôle prévision des crues et hydrométrie		Lille
		Unité prévision des crues	Lille
		Unité hydrométrie	Lille-Lambersart-Amiens
Service eau et milieux naturels (nom provisoire)			Amiens
	Pôle Délégation de bassin Artois-Picardie		Lille
	Pôle Laboratoire d'hydrobiologie		Amiens
	Pôle planification et gestion de l'eau		Amiens
	Pôle risques naturels		Amiens
	Pôle nature et biodiversité		Amiens
	Pôle sites et paysages		Amiens
		Unité politique régionale des sites et paysages	Amiens

Structures N-1	Structures N-2	Structures N-3	Implantation géographique
		Unité inspection des sites	Lille
Service énergie, climat, logement, aménagement du territoire			Lille
	Pôle énergie climat air		Lille
	Pôle aménagement du territoire		Lille
	Pôle habitat construction		Lille
	Mission expertise et capitalisation		Lille
Service mobilité et infrastructures			Lille-Amiens
	Pôle stratégie/mobilité déplacement/transport		Lille
		Unité mobilité Nord-Ouest, AML et Littoral	Lille
		Unité mobilité Sud-Est	Amiens
	Pôle maîtrise d'ouvrage		Lille
		Unité maîtrise d'ouvrage Nord	Lille
		Unité maîtrise d'ouvrage Sud	Amiens
	Pôle finances et commande publique		Lille
		Unité financière Nord	Lille
		Unité financière Sud	Amiens
Service sécurité des transports et des véhicules			Lille-Amiens
	Pôle régulation des transports		Lille
		Unité professions du transport	Lille
		Unité support des contrôles des transports	Lille
		Unité contrôle Lille	Lille
		Unité contrôle Arras	Arras
		Unité contrôle Calais	Calais
		Unité contrôle Valenciennes	Prouvy
		Unité contrôle Amiens	Amiens
		Unité contrôle Laon	Laon
		Unité contrôle Beauvais	Beauvais
	Pôle sécurité des circulations		Lille
	Pôle véhicules		Lille
Service information, développement durable et			Lille

Structures N-1	Structures N-2	Structures N-3	Implantation géographique
évaluation environnementale			
	Pôle autorité environnementale		Lille
		Unité pilotage et instruction Nord	Lille
		Unité instruction Sud	Amiens
	Pôle promotion de la transition écologique vers un développement durable		Lille
	Pôle promotion de la connaissance		Lille
	Pôle atelier des données		Lille
		Unité statistiques	Lille
		Unité SIG Nord	Lille
		Unité SIG Sud	Amiens
Service juridique mutualisé			Lille
	Pôle affaires générales et environnement	Unité affaires générales	Lille
	Pôle travaux et contrats publics	Unité Dommages TP et domanialité	Lille
	Pôle contentieux pénal urbanisme et installations classées		Lille
	Pôle contentieux administratif urbanisme		Lille
	Pôle contentieux et affaires juridiques		Amiens
	Pôle contrôle de légalité		Amiens
Service mutualisé marchés, paie, comptabilité			Lille
	Pôle achats-marchés		Lille
	Pôle CPCM		Lille
		Unité achats subventions	Lille
		Unité marchés complexes	Lille
		Unité recettes non fiscales	Lille
		Unité transversale relations fournisseurs	Lille
	Pôle GA Paie Retraites		Amiens
		Unité GA Paie	Amiens
		Unité retraites	Amiens
Secrétariat général			Lille-Amiens
	Pôle ressources humaines		Lille
		Unité ressources humaines de proximité Sud	Amiens
		Unité ressources	Lille

Structures N-1	Structures N-2	Structures N-3	Implantation géographique
		humaines de synthèse et de proximité Nord	
		Unité GPEEC et formation	Lille
	Pôle gestion financière		Lille
		Unité gestion des subventions Etat Nord	Lille
		Unité gestion des subventions Etat Sud	Amiens
		Unité achats	Lille
		Unité régie	Lille
	Pôle logistique		Lille
		Unité logistique de proximité Sud	Amiens
		Unité immobilier	Lille
		Unité moyens généraux	Lille
		Unité informatique	Lille
	Mission hygiène et sécurité		Lille-Amiens
	Mission d'accompagnement personnalisé		Lille-Amiens
Mission stratégie et pilotage régional			Lille
	Pôle Service social régional		Lille
		Unité sociale d'Arras	Arras
		Unité sociale de Lille	Lille
		Unité sociale d'Amiens	Amiens
		Unité sociale de Laon	Laon
	Pôle médecine de prévention		Lille
		Unité de médecine d'Arras	Arras
		Unité de médecine de Lille	Lille
		Unité de médecine d'Amiens	Amiens
Mission qualité écoresponsabilité			Lille
	Pôle pilotage qualité-écoresponsabilité Nord		Lille
	Pôle de proximité qualité écoresponsabilité Sud		Amiens
Mission communication			Lille-Amiens
Mission sécurité-défense			Lille
Unité départementale de l'Aisne			Saint-Quentin
	Équipe 1		Saint-Quentin
	Équipe 2		Soissons

Structures N-1	Structures N-2	Structures N-3	implantation géographique
	Équipe 3		Soissons
	Équipe 4		Saint-Quentin
Unité départementale de Lille			Lille
	Équipe 1		Lille
	Équipe 2		Lille
	Équipe 3		Lille
	Équipe Véhicules		Lille
Unité départementale du Hainaut			Prouvy
	Équipe 1		Prouvy
	Équipe 2		Prouvy
	Équipe 3		Prouvy
	Équipe 4		Prouvy
	Équipe Véhicules		Prouvy
	S3PI		Prouvy
Unité départementale de l'Oise			Beauvais
	Équipe 1		Beauvais
	Équipe Véhicules		Beauvais
	Équipe 3		Beauvais
	Équipe 4		Beauvais
	Équipe 5		Beauvais
Unité départementale de l'Artois			Béthune
	Équipe 1		Béthune
	Équipe 2		Béthune
	Équipe 3		Béthune
	Équipe 4		Béthune
	Équipe Véhicules		Béthune
	S3PI		Béthune
Unité départementale du Littoral			Gravelines
	Équipe 1		Gravelines
	Équipe 2		Gravelines
	Équipe 3		Gravelines
	Équipe 4		Gravelines
	S3PI		Gravelines
Unité départementale de la Somme			Glisy
	Équipe 1		Glisy
	Équipe 2		Glisy
	Équipe 3		Glisy
	Équipe Véhicules		Glisy



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Direction régionale
des entreprises, de la
concurrence, de la
consommation, du travail
et de l'emploi

**Arrêté préfectoral fixant le montant des aides de l'État
pour le contrat unique d'insertion CIE**

Le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le code du travail et notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34 et D.5134-14 à D.5134-50-8 ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-François Cordet préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la circulaire DGEFP/SDPAE-MIP/2015/377 du 22 décembre 2015 relative à la programmation des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir au premier semestre ;

Sur proposition du directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le montant des aides de l'État prévues pour les conventions en CUI-CIE conclues en application des articles L.5134-20 et suivants du code du travail est fixé, à compter du 1^{er} février 2016, dans les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, conformément à la grille jointe en annexe.

Article 2 - L'ensemble des dispositions du présent arrêté (taux, durées, prescripteurs...) est applicable aux conventions nouvellement conclues et aux renouvellements en application des articles L.5134-20 et L.5134-65 du code du travail à compter du 1^{er} février 2016 (date de la signature par le prescripteur), à l'exception de celle relative à l'éligibilité des publics au contrat pour les renouvellements pour lesquels les dispositions de la convention initiale demeurent.

Article 3 – Le renouvellement d'une convention initiale ne pourra être accordé qu'après production d'un bilan des actions visant à améliorer le retour à l'emploi du salarié en insertion démontrant une démarche avérée de parcours d'insertion.

Article 4 – L'arrêté signé le 16 avril 2015 par le Préfet de région Nord-Pas-De-Calais fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion CIE est abrogé.

Article 5 – L'arrêté signé le 8 octobre 2015 par la Préfète de région Picardie fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion CIE est abrogé.

Article 6 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie et le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie.

Fait à Lille, le 21 JAN. 2016



Jean-François CORDET

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Modalités de prise en charge du contrat unique d'insertion CIE, en pourcentage du SMIC HORAIRE BRUT, à compter du 1^{er} février 2016 (date de signature de la convention par le prescripteur)

Taux de prise en charge (% du SMIC horaire brut)	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge	Durée maximale de prise en charge de la convention	Publics
20%	30 heures	6 mois si CDD 12 mois si CDI	<ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus de 12 mois continus ou discontinus pendant les 18 derniers mois, à l'exclusion des personnes éligibles à un emploi d'avenir - Personnes précédemment détenues, prévenues, condamnées ou bénéficiant d'un aménagement de peine - Jeunes suivis par les Missions locales depuis au moins 6 mois, à l'exclusion des personnes éligibles à un emploi d'avenir
35%	30 heures	6 mois si CDD 12 mois si CDI	<ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus de 24 mois continus ou discontinus pendant les 36 derniers mois, à l'exclusion des personnes éligibles à un emploi d'avenir - Demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus, inscrits à Pôle emploi - Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'AAH - Demandeurs d'emploi enfants de harkis - Demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA accompagnés par Pôle emploi
40%	30 heures	6 mois si CDD 12 mois si CDI	<ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville
45%	30 heures	6 mois si CDD 12 mois si CDI	<p>Jeunes de moins de trente ans en difficulté d'insertion, présentant au moins l'une des caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résident des QPV, - Bénéficiaire du RSA, - Demandeur d'emploi de longue durée, - Travailleur handicapé, - Avoir été suivis dans le cadre d'un dispositif 2e chance : garanties jeunes, école de la deuxième chance, EPIDE, formation 2^e chance, I.E.J.,... - Avoir bénéficié d'un emploi d'avenir dans le secteur non marchand.



Liberté - Egalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE**

Direction régionale
des entreprises, de la
concurrence, de la
consommation, du travail
et de l'emploi

**Arrêté préfectoral fixant le montant des aides de l'État
pour le contrat unique d'insertion CAE**

Le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le code du travail et notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34 et D.5134-14 à D.5134-50-8 ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-François Cordet préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la circulaire DGEFP/SDPAE-MIP/2015/377 du 22 décembre 2015 relative à la programmation des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir au premier semestre ;

Sur proposition du directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le montant des aides de l'État prévues pour les conventions en CUI-CAE conclues en application des articles L.5134-20 et suivants du code du travail est fixé, à compter du 1^{er} février 2016, dans les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, conformément aux grilles jointes en annexe.

Article 2 - L'ensemble des dispositions du présent arrêté (taux, durées, prescripteurs...) est applicable aux conventions nouvellement conclues et aux renouvellements en application des articles L.5134-20 et L.5134-65 du code du travail à compter du 1^{er} février 2016 (date de la signature par le prescripteur), à l'exception de celle relative à l'éligibilité des publics au contrat pour les renouvellements pour lesquels les dispositions de la convention initiale demeurent.

Article 3 – Le renouvellement d'une convention initiale ne pourra être accordé qu'après production d'un bilan des actions visant à améliorer le retour à l'emploi du salarié en insertion démontrant une démarche avérée de parcours d'insertion.

Article 4 – L'arrêté signé le 9 juillet 2015 par le Préfet de région Nord-Pas-De-Calais fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion CAE est abrogé.

Article 5 – L'arrêté signé le 8 octobre 2015 par la Préfète de région Picardie fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion CAE est abrogé.

Article 6 – L'arrêté signé le 1^{er} septembre 2014 par la Préfète de région Picardie fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion CAE conclus en milieu scolaire est abrogé.

Article 7 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie et le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie.

Fait à Lille, le 21 JAN. 2016

Jean-François CORDET

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Modalités de prise en charge de la convention initiale et du renouvellement du contrat unique d'insertion CAIE,
en pourcentage du SMIC HORAIRE BRUT,
à compter du 1^{er} février 2016 (date de signature de la convention par le prescripteur.)

Taux de prise en charge (% du SMIC horaire brut)	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge	Durée maximale de prise en charge de la convention	Publics (*)
75%	20 heures	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus de 9 mois, à l'exclusion des personnes éligibles à un emploi d'avenir - Jeunes suivis par les Missions locales depuis au moins 6 mois, à l'exclusion des personnes éligibles à un emploi d'avenir - Demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus, inscrits à Pôle Emploi - Personnes précédemment détenues, prévenues, condamnées ou bénéficiant d'un aménagement de peine - Par exception, les personnes éloignées de l'emploi n'appartenant pas aux publics prioritaires listés ci-dessus, à l'exclusion des personnes éligibles aux emplois d'avenir
50%	20 heures	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'AAH - Demandeurs d'emploi enfants de harkis
50%	20 heures	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville, à l'exclusion des personnes éligibles aux emplois d'avenir

Conventions annuelles d'objectifs et de moyens conclues avec les collectivités

Taux de prise en charge (% du SMIC horaire brut)	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge	Durée maximale de prise en charge de la convention	Publics
80%	20 heures	12 mois	- Demandeurs d'emploi répondant aux conditions décrites ci-dessus dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue avec le Conseil régional Nord-Pas de Calais
80%	25 heures	Mécatable de 6 à 12 mois pour les conventions initiales, 6 mois pour les renouvellements	- Bénéficiaires du RSA prescrits dans le cadre des Conventions annuelles d'objectifs et de moyens Etat - Conseils départementaux du Nord dans les collèges, et du Pas de Calais dans les collèges et collectivités.
90%	20 heures	12 mois	- Bénéficiaires du RSA prescrits dans le cadre des Conventions annuelles d'objectifs et de moyens Etat- Conseils départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Dispositions spécifiques résultant de programmes nationaux

Taux de prise en charge (% du SMIC horaire brut)	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge	Durée maximale de prise en charge de la convention	Publics
70%	35 heures	24 mois	- Personnes recrutées en qualité d'Adjoint de sécurité (Ministère de l'Intérieur)
70%	20 heures	- 10 mois pour les conventions initiales sauf pour les AGE. - de 10 à 24 mois possibles pour les contrats liés à l'accompagnement des élèves handicapés - 12 mois pour les renouvellements	- Personnes recrutées par les établissements publics locaux d'enseignement de l'Education Nationale
70%	20 heures	12 mois	- Personnes recrutées dans le cadre du dispositif expérimental Profession Sport : jeunes de moins de 26 ans condition de durée d'inscription à Pôle emploi ou demandeur d'emploi de 26 ans et plus ayant au moins 6 mois d'inscription en continu à Pôle emploi.

(*) Aménagement des durées de parcours pour les CAE

- A) Achèvement d'une action de formation initiée avant la durée maximale de 24 mois sans que la durée totale de l'aide ne puisse dépasser 60 mois
- B) Jusqu'à 60 mois pour les salariés reconnus « travailleur handicapé », sans condition d'âge
- C) Jusqu'à 60 mois pour les salariés âgés de 50 ans et plus, rencontrant des difficultés particulières d'insertion qui font obstacle à leur insertion durable dans l'emploi
- D) Jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite pour les salariés âgés de 58 ans et plus

Expérimentation structures apprenantes

• Pour les structures et pour les contrats retenus dans le cadre de l'expérimentation nationale « contrats aidés-structures apprenantes » : stabilisation des taux et des durées de prise en charge à hauteur de ceux en vigueur à la date d'entrée dans l'expérimentation et indiqués dans le cadre de la convention d'engagement ;

• Sauf si le taux du présent arrêté est plus favorable que celui qui avait été retenu dans la convention initiale